



Flash Info Intéressement Mai 2021

Intéressement 2021 (sur exercice 2020) : Une année exceptionnelle pour MGEN.

Avec un résultat net de près de 38 Millions d'euros, soit environ le double de l'année précédente, et ceci en dépit de la taxation liée à la crise sanitaire, nous disposons là d'un levier de redistribution attendu par les salariés ! Au regard des négociations et de l'accord signé l'année passée, voici ce dont nous disposerons cette année en matière d'intéressement :

Le montant moyen « hors abondement » sur l'UES (identique aux 5 secteurs) :

708€ Brut

(Proratisés en fonction du temps de présence et temps de travail sur l'année N-1)

L'indicateur financier (basé sur le résultat net) passant de 40% à 100% suite à la neutralisation des indicateurs traditionnels **liée aux discussions engagées en juin dernier concomitamment à l'épisode de crise sanitaire.**

L'ensemble des parties prenantes ayant conclu, que nos indicateurs de productions ou de services habituels ne pouvaient être retenus dans le contexte 2020. En revanche nous n'avions pu convaincre l'employeur d'augmenter significativement l'enveloppe globale...

Rappel des indicateurs « neutralisés » sur le secteur MGEN (qui représentaient jusqu'alors 60% de la prime) :

- Nb d'adhésions Santé (MASP, MSP, OJI, Efficience)
- Nb d'adhésions offres additionnelles
- Pourcentage de démissions volontaires
- Taux de satisfaction globale des assurés/adhérents

Quelles possibilités?

Vous le savez, 3 solutions principales s'offrent à vous lors de l'arrivée de la prime d'intéressement :

- . la perception immédiate, soumise à l'impôt sur le revenu,
- . le placement intégral sur PEE et/ou PERCO,
- . une partie à percevoir et le reste à placer sur PEE et/ou PERCO.

Courrier arbitrage à venir
autour du 7 juin .
versement fin juin.



Les placements sont défiscalisés, avec abondement de l'employeur selon ces modalités décrites ci-dessous

L'arbitrage sera à réaliser très prochainement suite au courrier spécifique à venir !

Attention : par défaut la loi impose, en cas de non réponse exprimée, un placement sur le PEE sur le fond monétaire sans droit de rétractation désormais...

Les dispositifs de placements :

PEE (Epargne bloquée 5 ans)

Versement de l'intéressement	Abondement
De 1€ à 100€	150%
De 101€ à 200€	70%
De 201€ à 300€	30%

PERCO (Epargne bloquée jusqu'à la retraite)

Versement de l'intéressement	Abondement
De 1€ à 100€	200%
De 101€ à 200€	100%
De 201€ à 300€	50%

Les placements sur les Plans d'Epargne se font sur des produits financiers dont il revient à chacun de mesurer le risque... Par ailleurs, il existe un certain nombre de cas de déblocages anticipés (mariage, achat immobilier, naissance du 3ème enfant, départ en retraite...).

Illustration sur l'abondement:

Par exemple, en ventilant de la sorte les « 708 euros » :

Récupération directe de 108 euros (par virement) sur votre compte bancaire puis en plaçant 300 euros sur le PEE et 300 euros sur le PERCO.

*Ainsi votre Epargne se porterait à environ **1308 euros** au total grâce aux mécanismes d'abondement (600 euros « maximum » au total) existants.*

C'est à chacun de mesurer la ventilation sur les Plans d'Epargne la plus pertinente à ses yeux.

Les enjeux pour les années futures seront de définir des indicateurs pertinents alors que la crise sanitaire persiste, de négocier des montants globaux plus significatifs, et de rediscuter des mécanismes d'abondements plus importants et plus favorables ...

Les négociations seront à l'ordre du jour lors de CPN basées fin mai et juin...

Contact :
Jonathan FERRARI
*
Secrétaire général
UNSA-MGEN
*
06 70 19 06 55
jojo_fer@yahoo.fr

Le syndicat qui vous ressemble et qui nous rassemble!